



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 18 juin 2019

En application des dispositions légales, le Conseil communal porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises dans sa séance du 18 juin 2019.

Le Conseil communal a :

a) **Actes communaux soumis à approbation cantonale**

b) **Décisions susceptibles de référendum**

- **approuvé le préavis 15/2019 concernant un crédit de construction d'un montant de CHF 222'000.- TTC (deux cent vingt-deux mille) destiné aux travaux de stabilisation des berges du Flon et du Vaugueny ;**
- **approuvé le préavis 16/2019 et pris acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Pauline Monod demandant la signature de la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et de (continuer à) la respecter.**

c) **Autres décisions**

- **élu M. Nicolas Häusel en qualité de Président du Conseil communal 2019-2020 ;**
- **élu MM. Fabien Loi Zedda et Laurent Balsiger en qualité de 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents ;**
- **élu Mme Anne-Marie Fischer et M. Georges Auberson en qualité de scrutateurs ;**
- **élu Mme Mirka Aeschbacher et M. Esteem Okoro en qualité de scrutateurs suppléants ;**
- **élu Mmes Cosette Perfect, Patricia Gilliéron-Giroud et MM. Martin Chevallaz, Jean-Marie Coowar, Horacio Herrera, Enzo Santacroce, Bernard Thonney et Jérôme Urio en qualité de membres de la Commission de Gestion 2019 ;**
- **élu Mme Marisa Dürst et MM. Marco Caffaro, Serge Dudan, Philippe Koch et Jonathan Swan en qualité de membres suppléants de la Commission de Gestion 2019 ;**
- **accepté le rapport de gestion 2018 de la Municipalité ;**
- **accepté le rapport de la Commission de gestion 2018 ;**
- **accepté les comptes de la Municipalité arrêtés au 31 décembre 2018 ;**
- **accepté la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt ;**
- **accepté la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Stéphane Ballaman ;**
- **pris en considération la motion déposée par Mme la Conseillère communale Sandrine Cavin « Le végétal : composante architecturale pas seulement esthétique » ;**
- **pris en considération le postulat déposé par M. le Conseiller communal Nicolas Häusel « Devenir de la ferme Collet » ;**
- **pris en considération la motion déposée par Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard et Consorts « Pour un Secrétariat du Conseil professionnel ».**

En outre, le Conseil communal a :

- **reçu la motion de Mme la Conseillère communale Fabienne Guignard et Consorts demandant « Une réflexion concertée et en amont, sur le futur PGA et avant tout nouveau projet, entre la Municipalité et le Conseil communal, sur le développement urbanistique d'Epalinges, notamment via sa Commission permanente d'urbanisme » ;**
- **entendu les questions de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Michaud demandant quelles sont les mesures envisagées par la Municipalité suite aux violentes intempéries qui ont touché la Commune ;**
- **reçu le postulat de M. le Conseiller communal Guillaume Graf demandant à la Municipalité d'examiner la possibilité d'un arrêt temporaire de l'allocation des recettes liées aux taxes sur les auberges et débits de boissons au fonds de prévention de l'alcoolisme jusqu'à ce que les réserves de celui-ci ne représentent qu'une année de dépense ;**
- **entendu le vœu de M. le Conseiller communal Mazyar Yosefi demandant à la Municipalité que le nombre de sacs taxés remis pour chaque naissance soient donnés pour 36 mois, soit 8 rouleaux de sacs 35 litres ou 16 de 17 litres tous les 12 mois, ceci dès janvier 2020.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

En ce qui concerne les objets susceptibles de référendum en matière communale, le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte de signatures prévu à l'art. 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale, dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO, les délais sont de :

- 10 jours pour l'annonce d'un référendum
- 20 jours en cas de recours auprès de la Cour constitutionnelle

Epalinges, le 20 juin 2019

LE CONSEIL COMMUNAL